



**PROCES-VERBAL N°2
DU CONSEIL MUNICIPAL DE KILSTETT
20 FEVRIER 2024 A 19H30 A LA MAIRIE**

Le 20 février 2024 à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Kilstett, légalement convoqués, se sont réunis en mairie, sous la présidence de Monsieur Francis LAAS, Maire.

Date de la convocation : 25 janvier 2024

Transmis le : 25 janvier 2024

Nombre de conseillers élus : 23

Conseillers en fonction : 23

Conseillers présents : 17 et 5 pouvoirs

Conseillère absente : 1

Le quorum est atteint.

Présents :

Les Adjoints au Maire

Mme Rosita KAISER, M. Matthieu AIROLDI, Mme Simone BAUER, M. Alain KISTNER, Mme Monique RUDOLF, M. Jean LIENHARD.

Les membres du Conseil Municipal

M. Olivier MEYER conseiller délégué, M. Yves FETIQUE, M. Léopold HACQUARD, Mme Christine ZINCK, Mme Evelynne SCHMITTER, Mme Valérie BRUN, M. Christophe ADAM, Mme Esther GREINER, M. Julien MORITZ, Mme Audrey KRIEGER.

Absents excusés

Mme Francine HUMMEL donne procuration à M. Olivier MEYER,
Mme Cathie MANTZ donne procuration à M. Matthieu AIROLDI,
M. Olivier SIEGEL donne procuration à Mme Simone BAUER,
Mme Elodie ENNESSER donne procuration à M. Jean LIENHARD,
M. Lionel WINTER donne procuration à Mme Audrey KRIEGER.

Absente

Mme Johanne VIEZZI.

Ordre du jour :

- 1) Désignation du secrétaire de séance.
- 2) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 janvier 2024.
- 3) Eglise. Attribution du marché de substitution lot N°1
- 4) Budget 2024 : approbation des crédits reportés de 2023
- 5) Association. Allocation de subvention à l'Association Sportive de Kilstett.
- 6) Association. Allocation de subvention à la chorale Sainte Cécile de Kilstett.
- 7) Information. Sous-traitance par la société TP KLEIN de la pose des caniveaux rue du Sous-Lieutenant Maussire et rue Cambours.
- 8) DIA.
- 9) Divers.

1) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire demande qui est candidat.

Madame Audrey KRIEGER se propose.

Le Maire met aux voix. Adopté à l'unanimité.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2024.

Le procès-verbal du 30 janvier 2024 est adopté à l'unanimité.

3) 24/11 EGLISE : ATTRIBUTION DU MARCHE DE SUBSTITUTION POUR LE LOT N°1

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 30 janvier 2024, le Conseil Municipal s'est prononcé sur la résiliation du marché suite à la liquidation judiciaire de la société SASU ETS FALIERES, titulaire initial du marché relatif au lot n°1 « chauffage-ventilation », pour un montant total de 60 124.00 euros HT.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de la désignation d'un nouveau titulaire du marché pour les travaux restants à effectuer afin que ce dernier réalise les travaux de reprise.

Un procès-verbal dressé par voie d'huissier, Maître Sandrine WALTER, mercredi 15 novembre 2023, fait mention des travaux réalisés et de ceux qui restent à réaliser.

Plusieurs sociétés ont été sollicitées.

Une société s'est rendue sur les lieux pour établir un diagnostic mais n'a pas souhaité établir de devis.

La société ANTWAY qui se trouve dans la zone d'activités à Kilstett, a proposé un devis le 30 janvier 2024 pour achever les travaux selon les éléments suivants :

DESIGNATION	MONTANT EUROS HT
Diagnostic et études	2 126.25
Fournitures et mise en œuvre	9 582.70
Travaux électriques	2 608.30
Mise en service et réglages	3 980.44
TOTAL HT	18 297.69

Il est précisé que l'entrepreneur titulaire initial du lot n°1 sera tenu informé de la passation du nouveau marché, si bien qu'il aura la possibilité d'en suivre l'exécution.

Monsieur le Maire précise les raisons pour lesquelles il n'a pas besoin de passer par un vote.

Il indique qu'en début de mandat vous m'avez donné délégation pour un montant de 40 000 € HT. C'est pourquoi je vous demande de prendre acte ce soir de la désignation de la société ANTWAY attributaire du marché de substitution d'un montant de 18 297.69 € HT, soit 21 967,23 € TTC.

Monsieur le Maire constate qu'il n'y a aucune question.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la désignation de la société ANTWAY attributaire du marché de substitution du lot n°1 pour un montant de 18 297.69 € HT, soit 21 957.23 € TTC.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023 et suivants.

4) 24/12 **BUDGET 2024 : APPROBATION DES CREDITS REPORTES DE 2023**

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer concernant les dépenses d'investissement comme des travaux, des achats et des marchés publics qui ont été lancés ou signés en 2023 et qui ne sont pas achevés ou réceptionnés mais qui seront à payer en 2024 ou des travaux qui n'ont pas encore démarré comme la salle de la musique et de la culture.

Le Conseil Municipal doit approuver l'état des crédits reportés de 2023 sur le budget 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE l'état joint des crédits d'investissements 2023 reportés en 2024.

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

ETAT DES CREDITS D'INVESTISSEMENT 2023 REPORTES SUR L'EXERCICE 2024

DEPENSES

Comptes	Programme	Nature de la Dépense	Prévisions Budgets	Crédits consommés	Crédits disponibles	Crédits reportés en 2024
2315	N° 48 Construction	travaux de voirie rue du Denzlach	222 858.46	6 528.00	216 330.46	216 330.46
			222 858.46	6 528.00	216 330.46	216 330.46
2313	N° 50 Construction	restructuration SMC et création espace sportif	1 197 826.23	0.00	1 197 826.23	1 197 826.23
			1 197 826.23	0.00	1 197 826.23	1 197 826.23
2315 238	N° 52 Construction Avances versées	travaux de voirie rue du Ss Lt Maussire et Lt Cambours	428 824.00	71 982.35	356 841.65	356 841.65
			415 360.63 13 463.37	58 518.98 13 463.37	356 841.65 0.00	356 841.65 0.00
2051		concessions et droits similaires microsoft office	2 437.96	1 116.33	1 321.63	1 321.63
2112		terrains de voirie voirie rue du Ried, Denzlach	468 873.56	0.00	468 873.56	65 000.00
2128		autre agencement et aménagement projet citystade	109 592.25	8 733.84	100 858.41	100 000.00
21311		hôtel de ville façade extérieure sur rue	20 000.00	0.00	20 000.00	20 000.00
21318		Autres bâtiments chaudière + destratificateurs église	55 000.00	16 306.20	38 693.80	38 693.80
21534		réseaux d'électricité Candélabres LED	350 000.00	0.00	350 000.00	350 000.00
21838		autre matériel informatique serveur mairie	20 000.00	8 682.09	11 317.91	11 317.91
TOTAL			2 875 412.46	113 348.81	2 762 063.65	2 357 331.68

5) 24/13 ASSOCIATION : ALLOCATION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION SPORTIVE DE KILSTETT.

L'ASK souhaite acheter des maillots pour les joueurs pour la rentrée sportive de septembre 2024.

La subvention communale de 40 % pour les investissements des associations est sollicitée.

Le coût est de 506.65 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE de participer à l'acquisition de maillots à hauteur de 40 % du coût.
La subvention sera versée sur présentation d'une facture.

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération,

PRECISE que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2024.

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

6) 24/14 ALLOCATION DE SUBVENTION A LA CHORALE SAINTE CECILE DE KILSTETT

La Chorale Sainte Cécile de Kilstett sollicite le Conseil Municipal par courrier daté du 9 février 2024 pour l'achat de partitions pour l'année 2024.

Le nombre de partitions prévu s'élève à 20 moyennant un prix estimé à 15.00 €, soit un total approximatif de 300.00 € TTC.

Il est proposé de verser une subvention à hauteur de 40 % du coût.

La subvention sera versée sur présentation de la facture.

ENTENDU les explications de Monsieur le Maire,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

DECIDE de verser une subvention à la Chorale Sainte Cécile à hauteur de 40 % du coût d'acquisition

A l'unanimité des voix des membres présents ou représentés.

7) 24/15 INFORMATION : SOUS-TRAITANCE PAR LA SOCIETE TP KLEIN DE LA POSE DES CANIVEAUX RUE DU SOUS-LIEUTENANT MAUSSIRE ET RUE CAMBOURS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société TP Klein titulaire du marché a sous-traité la pose des caniveaux à une autre société.

Monsieur Léopold HACQUARD demande si le prix du marché restera fixe ?

Monsieur le Maire précise que cela reste entre eux.

Monsieur Matthieu AIROLDI rajoute qu'en tant qu'entrepreneur principal il est obligé d'informer la commune s'il sous-traite.

8) DIVERS

1) Organisation d'une réunion des riverains rue du Sous-Lieutenant Maussire après les travaux

Monsieur le Maire informe que des riverains de rue du Sous-Lieutenant Maussire lui ont demandé d'organiser une réunion ce qu'il a accepté.

Monsieur le Maire a demandé à Monsieur Matthieu AIROLDI de consulter la commission sécurité, ce à quoi Monsieur Matthieu AIROLDI indique qu'il n'est pas nécessaire de consulter la commission sécurité pour décider de faire une réunion avec les riverains.

Monsieur Matthieu AIROLDI rappelle que Monsieur le Maire ayant déjà eu cette demande de la part des riverains, elle sera organisée pour faire un bilan, ce qui est fait et sera fait.

Participeront et viendront les élus qui le souhaitent.

Le jour n'a pas encore été fixé.

2) Projet de peinture sur les murs des toilettes au périscolaire pour les CM1/CM2

Monsieur Matthieu AIROLDI précise qu'il a reçu vendredi dernier la directrice du périscolaire et la nouvelle directrice adjointe qui a été nommée de façon définitive qui ont fait une demande d'autorisation pour un projet concernant les CM1 et CM2.

Elles proposent d'associer les enfants dans une activité structurante considérant que les toilettes commencent à vieillir au périscolaire. Elles proposent de repeindre les toilettes du périscolaire.

Il ne s'agira pas de seulement de mettre une nouvelle couche d'une nouvelle couleur.

Dans un premier temps contact a été pris avec JAKOS, l'artiste qui a réalisé la fresque avec le Conseil des Jeunes.

Il s'avère qu'au périscolaire, une animatrice qui a des compétences en graphisme a été embauchée. Dans la mesure où elle est salariée du périscolaire, il n'y aurait aucun coût pour la commune, mis à part l'achat de la peinture. Elles se proposent d'organiser cette activité qui sera contrôlée, avec utilisation de masques, de peintures non toxiques.

Monsieur Matthieu AIROLDI émet un avis favorable à ce projet intéressant pour que les enfants puissent participer à une activité structurante et qui embellira les toilettes du périscolaire et ajoute qu'une demande d'autorisation doit être formulée puisqu'il s'agit d'un bâtiment communal

Monsieur Matthieu AIROLDI souhaite recueillir l'avis du Conseil Municipal.

Il précise que pendant les travaux, les toilettes des adultes seront ouvertes aux enfants.

Il n'est pas demandé de verser de subvention, le coût sera pris en charge par le budget du périscolaire.

Monsieur Yves FETIQUE demande si les murs sont propres et la structure correcte pour y peindre ?

Monsieur Matthieu AIROLDI indique que ce soir, il demande un accord de principe sur le projet.

Il est prévu dans un premier temps de faire un dessin de ce qu'elles veulent faire qui sera présenté lors d'un prochain Conseil Municipal afin que chacun puisse donner son avis.

Monsieur Matthieu AIROLDI précise qu'il a eu un échange avec Madame Monique RUDOLF et souhaite en faire part à tous les élus présents. Il a reçu un mail de Madame LEULIET, directrice de l'école maternelle. Des inscriptions sont en cours au niveau des petites sections. Elle s'inquiète de savoir s'il est possible de lui communiquer le nombre d'enfants qui pourraient venir à l'école des nouvelles constructions.

Madame Monique RUDOLF prend la parole pour indiquer qu'elle a reçu de la responsable des attributions de logements d'Alsace Habitat la date des premières commissions d'attributions qui vont avoir lieu mi-avril semaine 16 semaine 17. A ce jour, la mairie ne dispose pas de la constitution des familles qui ont fait des demandes. La commune ne sait pas à quels foyers les logements seront attribués.

Les travaux seront bien terminés fin juillet 2024 et les premiers locataires pourraient rentrer en septembre après les attributions qui auront lieu en avril.

Monsieur Matthieu AIROLDI rappelle que s'il y a des petites sections, elles seront concernées par la rentrée.

Madame Monique RUDOLF confirme et précise que les foyers ne pourront s'inscrire qu'à partir d'avril.

Monsieur Matthieu AIROLDI indique qu'il transmettra ces informations à Madame LEULIET, directrice de l'école maternelle.

3) Bilan d'activités du PAEJ (point d'accueil d'écoute des jeunes) par la psychologue du collège à La Wantzenau.

Monsieur Matthieu AIROLDI rappelle qu'une subvention avait été accordée par le Conseil Municipal et ajoute que sur demande des mairies, ils se sont engagés à adresser un rapport qui sera envoyé à tous les membres du Conseil Municipal.

Monsieur Matthieu AIROLDI résume les informations compilées dans ce rapport.

En 2023, ils ont suivi 37 jeunes et 8 parents, réalisés 141 entretiens et 15 entretiens avec des parents. Les jeunes ont en moyenne 12 ans et demi. Les problématiques sont pour 94% en souffrances psychologiques, familiales, insertions scolaires, vie sociale et relationnelle. 70% des jeunes ont plus de 4 problématiques. 64 % des jeunes ne sont qu'au stade 1 ce qui veut dire qu'ils sont uniquement au stade des préoccupations et 17% avec un risque de rupture. Beaucoup de problématiques rencontrées mais pas forcément très graves.

Ce service fonctionne. Il y a un besoin au collège de la Wantzenau qui fonctionne et qui donnera une indication lorsqu'il s'agira de renouveler la subvention l'année prochaine.

Monsieur Matthieu AIROLDI précise qu'il tient à en informer les membres du Conseil Municipal dans la mesure où ils ont voté la subvention.

Monsieur Matthieu AIROLDI avertit le Conseil Municipal qu'il votera la prochaine subvention pour le renouvellement du PAEJ.

Monsieur Olivier MEYER demande comment la communication est faite vis-à-vis des parents pour qu'ils aient connaissance du PAEJ ? Est-ce juste par le cahier scolaire ?

Madame Audrey KRIEGER indique que les parents savent qu'il y a un psychologue mais ne savent pas forcément comment accéder au PAEJ.

Monsieur Olivier MEYER pense qu'il faudrait informer le collège pour qu'ils informent mieux de l'existence du PAEJ.

Monsieur Matthieu AIROLDI indique qu'il fera remonter cette information.

Monsieur le Maire souhaite rajouter que le collège de La Wantzenau a encore beaucoup de places de libres et la maire de Strasbourg envoie des jeunes des quartiers difficiles de Strasbourg vers La Wantzenau, c'est pourquoi des soucis se font jour au collège de La Wantzenau.

Un nouveau principal a été désigné suite au départ de l'ancienne principale. Monsieur le Maire considère qu'il aurait dû se présenter.

4) Le chauffage à la Salle de la Musique et de la Culture

Madame Simone BAUER souhaite parler du chauffage de la Salle de la Musique et de la Culture.

Celles et ceux qui étaient présents au concert du Jazz Band ont constaté qu'il faisait trop chaud.

Madame Simone BAUER a demandé à Monsieur Stéphane SEILER qu'il vérifie.

Il faut savoir que le chauffage est réglé pour fonctionner de 6h à 22h afin d'avoir une température constante de 21°C. Cela fait des années que dans la journée, le chauffage est programmé dans la journée à 21°C avec une affichette qui demande de ne pas toucher au programmeur. Elle date de 2008. Madame Simone BAUER demande à ce qu'elle soit supprimée.

Monsieur Stéphane SEILER a indiqué à Madame Simone BAUER qu'il est possible de régler la température de la salle.

Il y a normalement de la ventilation en hauteur, mais il n'est pas possible de les mettre en marche parce que les personnes qui sont assises en-dessous ont froid.

Madame Simone BAUER demande à ce que ce problème soit réglé et qu'une seule personne s'occupe de la chaudière de la Salle de la Musique et de la Culture et qu'un rappel soit fait aux associations indiquant expressément que le disjoncteur ne doit pas être manipulé.

Le lundi matin, Madame Patricia ADAM a pu constater qu'il ne fait que 17°C.

Monsieur Yves FETIQUE indique qu'il y a une obligation de ventiler parce que lorsqu'il y a du monde, les personnes produisent du CO2 et c'est dangereux. Il y a un risque d'intoxication et les organisateurs des manifestations seront alors en difficultés. En conséquence de quoi, il faut réaliser un suivi sérieux.

Madame Simone BAUER précise qu'elle avait les yeux qui piquaient dans cette salle et la chaleur était étouffante.

Une personne précise que l'on a plus le droit d'allumer le ventilateur parce qu'il y a les panneaux de l'ASK.

Un courrier aux associations sera envoyé leur disant que plus personne ne touche au disjoncteur et au chauffage. Une seule personne suivra cette situation : Monsieur Stéphane SEILER.

5) Maison vide rue du Lieutenant de Bettignies.

Monsieur Olivier MEYER se fait le porte-parole de Madame Francine HUMMEL qui s'interroge au sujet de la maison vide située en face des chicanes rue du Lieutenant de Bettignies.

Monsieur le Maire précise que c'est la maison qui fait le coin et qu'elle relève du domaine privé, le Maire ne pouvant pas intervenir. Elle pense qu'il s'agit d'une résidence secondaire et que si c'est bien le cas, une taxation spécifique devrait être prévue.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que c'est une dame originaire de Kilstett qui habite à Chatenois et que tous les samedis son fils vient et nettoie.

Madame Simone BAUER précise qu'en cas de revente, une taxe est soumise d'office car ce n'est pas une résidence principale.

6) Budget pour le projet des équipements sportifs porté par les Conseillers Jeunes

Monsieur Olivier MEYER se fait à nouveau le porte-parole de Madame Francine HUMMEL qui considère que les 100 000 € prévus constituent un montant trop conséquent vis-à-vis du projet et qu'il serait intéressant de réfléchir à limiter les dépenses.

Monsieur le Maire précise qu'il fera une commission des finances pour en débattre.

Monsieur Matthieu AIROLDI rappelle que le montant de 100 000 € a été fixé par Monsieur le Maire et que le projet n'est pas abouti. Comme le dit Madame Francine HUMMEL la commune n'aura pas besoin des 100 000 €.

Monsieur Matthieu AIROLDI demande s'il s'agit de dire si le projet est validé ou pas.

Monsieur le Maire précise qu'il a quelques soucis pour faire le budget d'investissements. Il devra certainement reporter les 100 000 € à 2024 (2025 ?) et devra probablement en cours d'année sortir 50 000 €.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est en train de travailler à la Communauté de Communes du Pays Rhénan sur une dotation de 1 200 000 € qui sera pondérée selon la population.

Monsieur Yves FETIQUE demande si l'on pourrait avoir ce chiffrage.

Un montant forfaitaire sera attribué et les petites communes ne seront pas lésées. Monsieur le Maire pense que les critères définis sont bons. La commune de Drusenheim dispose de 157 000 €.

Une élue demande si la commune a un retour du recensement. Monsieur le Maire précise qu'il a été clôturé jeudi après-midi et que le retour se fera plus tard.

Monsieur Matthieu AIROLDI demande quel est le taux de réponse par internet ?

Monsieur le Maire regrette que des habitants refusent de répondre.

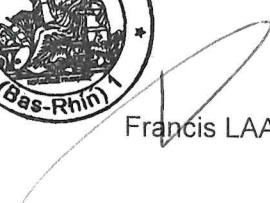
Monsieur le Maire remercie Monsieur Léopold HACQUARD de l'avoir aidé à préparer le courrier au sujet des forages de lithium et précise qu'une seule personne l'a félicité, à savoir le Maire de la commune d'Herrlisheim.

La secrétaire de séance


Audrey KRIEGER



Le Maire


Francis LAAS